
Le royal accusé



Lu par Guillaume Marquet



Évangile selon saint Matthieu chapitre 27, versets 11-14

11 On fit comparaître Jésus devant Pilate, le gouverneur, qui l'interrogea : « Es-tu le roi des Juifs ? » Jésus déclara : « C'est toi-même qui le dis. »

12 Mais, tandis que les grands prêtres et les anciens l'accusaient, il ne répondit rien.

13 Alors Pilate lui dit : « Tu n'entends pas tous les témoignages portés contre toi ? »

14 Mais Jésus ne lui répondit plus un mot, si bien que le gouverneur fut très étonné.

Méditation

herveponsot

Frère Hervé Ponsot

Couvent de Montpellier

Le poids du silence

Quand faut-il parler ? La réponse paraît simple : quand on pense pouvoir être entendu. Sinon, c'est peine perdue. Le silence de Jésus devant Pilate, précédé par une esquive « c'est toi qui le dis », peut donc se comprendre comme l'expression d'une conviction, celle de ne pouvoir être entendu. Le thème de la royauté, sur lequel Pilate voudrait que Jésus se prononce, se prête facilement à une mauvaise interprétation, à un malentendu, et Jésus se méfie : nous en avons des exemples dans le Nouveau Testament*.

Mais à ce moment-là de sa vie et de son procès, dans ces circonstances, alors que sa situation n'est certainement pas celle d'un roi « classique » et que tout montre que Jésus va être condamné, que risque Jésus à se déclarer nettement ?

Peut-il encore penser que « la parole est d'argent, mais que le silence est d'or » ? Sans doute, parce qu'en évitant de se déclarer lui-même, autrement dit de se positionner face à son interlocuteur, Jésus renverse l'ordre des choses et conduit son interlocuteur à se positionner par rapport à lui.

Ce que fait d'ailleurs Pilate lui-même non seulement en le nommant « roi des Juifs », mais en écrivant cette titulature sur la croix**.

Et nous, que disons-nous ?

* Évangile selon saint Jean ch 6 v 15 ou livre des Actes des Apôtres ch 1 v 6.

** Évangile selon saint Jean ch 18 v 39 ; Évangile selon saint Marc ch 15 v9 ; Évangile selon saint Matthieu ch 27 v 37.